

Commune de Ginals

Procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2026

Le 09 mars 2026 les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON, maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance : 3 mars 2026

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ; Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint ; Maxime CABADY ; Jean-Louis CADILHAC ; Lionel FRESPECH.

Absent : M. Jean COUTANCIER

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 17 h 35
Mme Brigitte Coutancier est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour.

Validation des décisions prises en janvier 2026.

- * Prolongation contrat agent technique contractuel (Cécile RAUBER)
- * Arrêté de Contractualisation de 3 ans Eva Schilling

- Approbation procès-verbal conseil municipal du 22.12.2025
- Délibération validation du C F U (COMPTE FINANCIER UNIQUE) 2025
- Éventualités budget 2026
- Délibération modification règlement occupation salle communale.
- Délibération contrat de location et/ou mise à disposition salle communale.
- Délibération approbation convention d'occupation salle communale association ÉCHANGES & LOISIRS A GINALS
- Délibération convention occupation salle communale par l'association QUERCYLIENCE.
- Délibération CDG 82, recollement des archives suite à élection municipale
- Délibération subvention école Pierre Marty Varen.
- Échéancier remboursement trop perçu Brice Nonorgues. Arrêté retenue sur salaire sur trop perçu Brice Nonorgue

Le procès-verbal du conseil municipal du 22.12.2025 a été validé à l'unanimité.

Délibération validation du C F U (COMPTE FINANCIER UNIQUE) 2025

La secrétaire Mme Eva Schilling présente le CFU 2025, ses éléments de synthèse puis le détail des comptes.

Les montants caractéristiques du CFU sont les suivants :

- Investissement :
 - Dépenses réalisées 173 653.90€
 - Reste à réaliser 99 151.53€
 - Recettes réalisées 249 590.25€
 - Reste à réaliser 3 596.00€
 - Résultat de la section d'investissement : -19619.18€
- Fonctionnement :
 - Dépenses réalisées 161 409.88€
 - Recettes réalisées 445 276.22€
 - Résultat de la section de fonctionnement : 283 866.34€

Mme Schilling répond aux questions posées.

A l'issue des débats, Mme Lafon quitte la séance.

Mr. André Viven propose le CFU au vote. **A l'unanimité, le CFU est validé.**

Mme Lafon rejoint la séance.

Délibération sur l'affectation des résultats

Mme Schilling présente la proposition d'affectation du résultat soit :

- Excédent à affecter
- Affectation en réserves (compte 1068)
- Résultat reporté en fonctionnement

Soumise au vote cette affectation est décidée à l'unanimité.

Mme Schilling quitte la séance.

Éventualités budget 2026

Mme Lafon présente certaines possibilités de budget pour l'année 2026 ayant pour objectif de renseigner les prochains conseillers municipaux.

Elle signale que tous les matériels ont été soigneusement inventoriés.

Délibération modification règlement occupation salle communale

Le règlement intérieur de la salle communale, située 279 chemin du Cuzoul, a été rédigé selon 11 articles relatifs à : la composition de la salle, l'utilisation de la salle, la responsabilité du preneur, la sécurité, la sonorisation et les nuisances sonores, la décoration, la propreté, les branchements électriques, l'incendie, le stationnement et la circulation, la légalité de ce règlement.

Après lecture, **le règlement de la salle communale est voté à l'unanimité**

Délibération contrat de location et/ou mise à disposition salle communale

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la salle communale peut être louée ou mise à disposition à différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice de diverses activités ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

Madame le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du contrat de location.

Le contrat de location de la salle communale est approuvé à l'unanimité.

Délibération approbation convention d'occupation salle communale par l'association ÉCHANGES & LOISIRS A GINALS

Mme le Maire rappelle que la salle communale est régulièrement mise à la disposition des associations pour permettre à leurs membres de se réunir et pratiquer leurs activités.

Mme Le Maire propose de conclure une convention entre l'association ÉCHANGES & LOISIRS A GINALS dont le siège est situé à la Mairie de GINALS, 1place de Lardailé 82330 Ginals, afin de déterminer les obligations respectives de la Commune et de l'association concernée.

Compte tenu de l'intérêt social majeur de cette association sur le territoire communal, la convention précise que les locaux seront mis à disposition à titre gratuit pour la réunion mensuelle (rencontre 3^{ème} âge). Pour les autres activités, l'association occupera les locaux dans les conditions du règlement général d'occupation de la salle communale.

La convention mise à disposition de la salle communale à l'association ÉCHANGES & LOISIRS A GINALS est approuvée à l'unanimité. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer ladite convention avec l'association ÉCHANGES & LOISIRS A GINALS.

Délibération convention occupation salle communale par l'association QUERCYLIENCE.

Mme Le Maire propose de conclure une convention entre l'association QUERCYLIENCE dont le siège est situé au pôle médical de Varen 82330, afin de déterminer les obligations respectives de la Commune et de l'association concernée.

Compte tenu de l'intérêt social majeur de cette association sur le territoire communal, la convention précise que les locaux seront mis à disposition à titre gratuit.

La convention « mise à disposition de la salle communale à l'association QUERCYLIENCE est approuvée à l'unanimité. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer ladite convention avec l'association QUERCYLIENCE.

Délibération CDG 82, recollement des archives suite à élection municipale

Mme Le Maire informe les membres du conseil que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Tarn et Garonne propose à ses collectivités affiliées un service facultatif d'Assistance à l'Archivage, agissant sous le contrôle technique et scientifique des Archives départementales. En plus de ses missions classiques d'organisation documentaire, le service propose pour l'année 2026 une prestation ponctuelle « Récolement post-électoral des archives » au tarif forfaitaire de 290€.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de recourir au service d'Assistance à l'Archivage du Centre de Gestion 82 pour la réalisation du récolement post-électoral des archives**
- **autorise Mme Le Maire à signer la convention de service correspondant à cette mission ponctuelle avec le Centre de Gestion**

Délibération subvention école Pierre Marty Varen

Mme Le Maire propose au Conseil municipal de voter une subvention pour participation aux frais d'une classe découverte du milieu marin, demandée par l'école publique Pierre Marty de

Varen 82330, fréquentée par trois enfants de la commune de Ginals. Le montant de cette subvention est de 225€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant de cette subvention et autorise Madame le Maire à effectuer le versement auprès de l'école susnommée.

Échéancier remboursement trop perçu Brice Nonorgues et Arrêté retenue sur salaire sur trop perçu Brice Nonorgues

Mme le Maire informe les membres du conseil de l'échéancier établi pour M. Brice Nonorgues pour trop perçu dans la période s'étendant du 28/09/25 au 13/10/25. Ce document a été signé par l'intéressé.

Mme le Maire informe le Conseil municipal de l'arrêté portant retenue sur rémunération pour absence de service fait.

DIVERS

Dossier BEGAYNE compte rendu tribunal du 23.01.2026. La parcelle mise en cause a été vendue, le nouveau propriétaire s'est engagé à respecter la légalité d'occupation.

Point sur régularisation par acquisition du tronçon chemin de la Salesse.

Mare sur parcelle Mr Savignac Chemin de la Salesse. M. Savignac accepte de sécuriser la mare de Laborie

Point sur programme voirie 2025 : des retards sur les travaux qui devraient se poursuivre dans les mois à venir, des pénalités sont envisagées.

Organisation des élections municipales 2026.

La séance est levée à 19h 40

